



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Renouvellement agrément du service civique

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;

Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;

Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Décret n°2020-485 en date du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/JUIN/01/27 en date du 19 juin 2018 portant création de postes d'agents du service civique ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JANV/01/18 en date du 29 janvier 2019 portant mise en place du service civique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant notre demande d'agrément du service civique auprès de la DDCSPP et la décision de mettre en place du dispositif du service civique en autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions avec la personne engagée et approuvant la mise en place du dispositif ;

Considérant l'arrivée à échéance dudit agrément le 17 juillet 2021 ;

Considérant que le dispositif service civique consiste en un engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la mise en place du dispositif du service civique au sein de la commune dans les conditions énoncées dans le décret n°2020-485 en date du 12 mai 2010.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du service civique ainsi que les conventions avec le jeune engagé.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2021 afin de verser la prestation mensuelle de 107.70 € prévue par les textes.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli